

CONSEIL SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2026

2026.005 : DEMANDE DE FINANCEMENT 2025 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE POUR L'ANIMATION DE LA MISSION AGRICULTURE ET ALIMENTATION DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléants Présents	Procurations	Absents	
11	4	3	13	18

Présents

ACCM : Monsieur Jacques AUFRERE, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Robert ISNARD (suppléant), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Clothilde MADELEINE (suppléante), Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Christiane SALLE (suppléante)

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Monsieur Michel GAVANON, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Patrick MARCON (suppléant),

Absents excusés

ACCM : Madame Séverine DELLANEGRA, Madame Laurie PONS, Monsieur Julien BESANCON, Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Jean-Michel JALABERT ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Madame Aline PELISSIER,

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ;

Procurations : Monsieur Julien BESANCON à Monsieur Robert ISNARD, Madame Corinne CHABAUD à Monsieur Michel PECOUT, Madame Séverine DELLANEGRA à Madame Christiane SALLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Le Conseil Département des Bouches-du-Rhône contribue à la mise en œuvre des missions d'agriculture et d'alimentation du PETR du Pays d'Arles, en lui accordant un soutien financier à hauteur de 46 000,00 € pour renforcer les moyens dédiés à la mise en œuvre du plan d'action.

Il est proposé au conseil syndical d'autoriser le Président à solliciter une aide financière au Conseil Départemental 13 pour la mise en œuvre du plan d'action 2026 de la mission agriculture-alimentation du PETR validé par les élus de la commission concernée. Dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité, le complément de financement sera à la charge du budget du PETR.

Le montant demandé au titre de 2026 s'élève à 46.000,00 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation)	141 784.42 €	CD 13 (13 %)	46 000,00 €
		AMP (3 %)	10 575,31 €
Frais d'animation / communication/ déplacement	25.040,00 €	FEADER/REGION (27 %)	92 804,00 €
Mise en œuvre du plan d'action 2026	175.135,00 €	Autofinancement (56 %)	192.580,11 €
Total dépenses	341.959,42 €	Total recettes	341.959.42 €

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

- 1 – VALIDER** de budget prévisionnel 2026 ci-dessus mentionné ;
- 2 - SOLLICITER** une aide financière du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour soutenir la mission agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles ;
- 3 – PRENDRE** à la charge du budget du PETR du Pays d'Arles le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- 4 - AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 5 - PRECISER** que les crédits sont portés en dépenses et recettes aux budgets 2026 de la structure.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président

